



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017 A 10 HEURES 00**

Affichage le 21 septembre 2017 – 5 pages

Le vingt et un septembre deux mille dix-sept à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17
Nombre de votants, présents et représentés: 15

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS
Alan CONFESSON
Françoise GERBIER
Elisabeth LEGRAND
Francie MEGEVAND
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Yann MONGABURU
Delia MOROTÉ
Marcel REPELLIN
Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN
Amandine GERMAIN
Jean-Claude PEYRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Magdeleine FASOLA pouvoir à Françoise GERBIER
Michel OCTRU pour à Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

ABSENTS :

Bernard CHARVET
Giovanni CUPANI

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
Mme Délia MOROTÉ a été nommée secrétaire de séance.
- Approbation des comptes rendus succincts des séances des 06 et 10 juillet 2017
Pas d'observation.
Comptes rendus succincts adoptés à l'unanimité.
- Rapport 2017-06 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical
Pas d'observation.
Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

NOTE D'INFORMATION

- Les 5 minutes de l'Observatoire des déplacements
2NI170044
Interventions de MM PEYRIN, MONGABURU, TROVERO
Point présenté pour information ; non soumis à délibération.

PROJETS SOU MIS A DELIBERATION DU COMITE

Partenariat - Adhésion - Subvention

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- Délibération n°1 : Mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'innovation - demande de financement
2DL170096
Interventions de MM MERMILLOD-BLONDIN et MONGABURU.
Après examen de la Commission ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :
 - autorise le Président à solliciter le versement des financements identifiés dans le cadre du volet « innovation » du Pacte Métropolitain d'Innovation et à signer tout document afférent au dossier,
 - autorise le Président à signer des contrats de coopération métropolitaine entre le SMTC et la Métropole,
 - autorise le Président à solliciter le versement des financements identifiés dans le cadre des « contrats de coopération métropolitaine » et à signer tout document afférent au dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Réseau Tramway

RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND

- **Délibération n°2 : Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Le Pont de Claix-Flottibulle - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre - autorisation au Président à signer**

2DL170094

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve l'avenant n°2 au marché n° s2014-031 de maîtrise d'oeuvre infrastructures et tramway conclu avec le groupement INGEROP/FOLIA fixant la rémunération complémentaire au montant de 25 000,00 € HT représentant 2,2 % et portant le montant du marché affermi à 1 264 815,00 € HT soit une augmentation cumulée de 12,2 %,
- autorise le Président à signer cet avenant et tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GÉRIN, MM. MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU, PEYRIN)

Pour : 11

Conclusions adoptées

Patrimoine - Foncier

RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND

- **Délibération n°3 : Extension de la ligne A de tramway à Le Pont de Claix - Flottibulle - Acquisition foncière - Commune de Le Pont de Claix - Cession du Syndicat des copropriétaires de la résidence Les Saules**

2DL170083

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide l'acquisition du bien du Syndicat des copropriétaires de la résidence LES SAULES. situés sur la commune de Le Pont de Claix pour un montant total de 1 640 € (toutes indemnités comprises) ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GÉRIN, MM. MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU, PEYRIN)

Pour : 11

Conclusions adoptées

- **Délibération n°4 : Extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix -Flottibulle - Acquisition foncière - Commune de Le Pont de Claix - Cession de la copropriété composée des SCI BMPP et la SCI Foncière Industries et du syndicat de copropriété**

2DL170084

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide l'acquisition des biens de la copropriété composée des SCI Foncières Industrie et SCI BMPP et du syndicat de copropriété situés sur la commune de Le Pont De Claix pour un montant total de 239 574,00 € (toutes indemnités comprises) réparti entre chaque SCI et syndicat comme exposé précédemment ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GÉRIN, MM. MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU, PEYRIN)

Pour : 11

Conclusions adoptées

- **Délibération n°5 : Extension de la ligne A de tramway à Le Pont de Claix-Flottibulle - Acquisition foncière - Commune de Le Pont de Claix - Cession des consorts GRAVEN**

2DL170085

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide l'acquisition des biens des Consorts GRAVEN situés sur la commune de Le Pont De Claix pour un montant total de 750 100,00 € (toute indemnités comprises) ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GÉRIN, MM. MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU, PEYRIN)

Pour : 11

Conclusions adoptées

- **Délibération n°6 : Extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix-Flottibulle - Acquisition foncière - Cession de la commune de Le Pont de Claix**

2DL170086

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide l'acquisition des biens de la Ville de Pont de Claix situés sur la commune de Le Pont De Claix pour un montant total de mille cinq cent quinze euros soit 1 515,00 € (toute indemnités comprises) ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (Mme GÉRIN, MM. MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU, PEYRIN)

Pour : 11

Conclusions adoptées

RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN

- **Délibération n°7 : Extension de la ligne B du tramway : cession à la SEM INNOVIA d'un volume de la parcelle AC66, avenue des Martyrs sur la commune de Grenoble**

2DL170092

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide la cession du volume 3 dont le terrain d'assiette est constitué par la parcelle AC 66 pour 65 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Finances et Budget

RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN

- **Délibération n°8 : Budget du SMTC - Admissions en non valeur**

2DL170099

Pas d'observation

Après examen de la Commission Ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise l'admission en non-valeur d'un titre pour un montant de 18.37 €.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°9 : Délégation du service public de gestion du réseau de transports urbains - Réforme des biens et sortie du patrimoine -Autorisation de cession par le délégataire**

2DL170080

Pas d'observation

Après examen de la Commission ressources SMTC du 7 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- prononce la désaffectation et la réforme de biens listés en annexe à la délibération, lesquels sont sortis de l'inventaire par le délégataire selon les modalités prévues par la convention de délégation de service public,
- autorise la SEMITAG à vendre ou faire détruire les biens réformés.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité

RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND

- **Délibération n°10 : Convention avec le CCAS de Saint Martin d'Hères relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire**

2DL170095

Interventions de M. MERMILLOD-BLONDIN, Mme MOROTÉ, M. TROVERO, Mme GERBIER, Mme MEGEVAND, M. REPELLIN, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission ressources du 07 septembre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de mettre fin à la convention en date du 3 octobre 2009 intervenue avec la ville de Saint-Martin d'Hères pour la mise en oeuvre de la tarification solidaire du réseau TAG,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères pour sa participation au dispositif d'accès à la tarification solidaire.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Yann MONGABURU invite les conseillers syndicaux à participer aux journées MOUV'2017 qui se dérouleront du 28 au 30 septembre 2017 à Grenoble.

Le 1er Forum international « Creative Mobilities » (vendredi 29 septembre) s'inscrit aux côtés des 3èmes Assises Nationales des Plans Mobilités (jeudi 28 septembre à l'Espace Minatec) et de la Fête de la Mobilité durable.

Il est également souligné que le samedi 30 septembre 2017 auront lieu les Festivités des 40 ans de la piétonisation et des 30 ans du tramway.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 54.